

VALIDATION DES ACQUIS ET EXPERIENCES



OBJECTIFS DE LA FORMATION :

La Validation des Acquis de l'Expérience permet au candidat, disposant d'une expérience personnelle et/ou professionnelle, d'obtenir un diplôme correspondant aux compétences développées.

LES CONDITIONS POUR REALISER UNE VAE

Il est nécessaires de justifier d'une expérience (d'un an au minimum à temps plein) :

- expérience continue ou discontinue ;
- expérience dans une activité salariée (ou non), ou bénévole ;
- en rapport direct avec le contenu du diplôme visé.
Communiquer et s'exprimer en situation professionnelle

QUELS DIPLOMES SONT ACCESSIBLES PAR LA VAE ?

Les diplômes accessibles par la VAE sont : BP, BEPA, BAC PRO, CQP, BTSA, CAPA, CS

Les titres et les diplômes accessibles par la VAE contiennent les domaines suivants :

- Production animale ou végétale
- Agroalimentaire
- Transformation
- Services, etc.

CONDITIONS D'INSCRIPTION : Si dossier de recevabilité accepté.

LES ETAPES PRINCIPALES DE LA DEMARCHE VAE

Les différentes étapes	
1. Information, conseil, orientation et analyse de la demande du candidat	
2. Mise en place du « dossier de recevabilité » et étude de la recevabilité. Aide à la formalisation du dossier VAE.	
3. Mise en place du « dossier de validation » et dépôt du dossier	
4. Premier passage en jury	
5.1. Validation complète	5.2. Non validation
	6. Mise en place d'un plan de formation adapté aux préconisations du jury
	7. Respect des préconisations du jury (2ème passage devant jury ou passage d'épreuves)
8.1. Validation complète	8.2. Non validation
Obtention de la certification	

Chaque candidat doit constituer un dossier retraçant ses expériences personnelles et/ou professionnelles en lien avec le référentiel du diplôme visé.

Un accompagnement du candidat peut être réalisé. Plusieurs points sont demandés dans ce dossier dont :



- la présentation de son parcours ;
- la description de ses activités en lien avec le diplôme visé ;
- des pièces justificatives.

RYTHME ET DURÉE DE LA VAE :

Rythme de la formation : accompagnement réalisé tout au long de la démarche VAE. Temps d'échanges avec le référent de la VAE.

Modalités pédagogiques : Echanges, relecture, corrections du dossier de la VAE, préparation à l'oral pour le passage en jury.

Durée de la VAE : 12,5h en moyenne

Lieu de formation : Marvejols, St Chély d'Apcher

STATUTS ET FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT (nous contacter pour analyse au cas par cas selon les statuts) :

Demandeurs d'emploi et statuts agricoles, salariés en CDD ou CDI.

Possibilités de financement selon les statuts.

DELAJ D'ACCES A L'ACTION : En continu

LES ATOUTS DE NOS CENTRES :

Un accompagnement individualisé

Un taux de satisfaction des bénéficiaires (2020) : 94,23 %

CONTACTEZ-NOUS :
CFPPA de la Lozère

SITE DE LANGOGNE
3 place de la République
48300 Langogne
Tél.04 66 69 02 07

Mail cfppa.lozere@educagri.fr

www.epl-lozere.fr



Date de mise à jour : 06/01/22